

Calendrier relatif aux opérations liées au tableau d'avancement pour l'accès à  
la classe exceptionnelle au titre de l'année 2019  
(susceptible de modifications)

Pour être promouvable :

- 1er vivier :

- être professeur des écoles hors classe au 3ème échelon au 31/08/2019
- justifier de 8 ans d'ancienneté de fonctions particulières (cf note de service ministérielle N° 2019 - 063 du 23 avril 2019)
- faire acte de candidature sur I-Prof

- 2ème vivier :

- être professeur des écoles hors classe au 6ème échelon au 31/08/2019

| Opérations   | Dates               |
|--|---------------------|
| Date de début de constitution du dossier enseignant sur I-Prof | Mardi 30/04/2019    |
| Date de fin de constitution du dossier enseignant sur I-Prof   | Vendredi 17/05/2019 |
| Date de consultation des avis IEN Circo                        | Vendredi 7/06/2019  |
| Date de la CAPD  | Mardi 25/06/2019    |
| Date de publication des résultats                              | Mercredi 26/06/2019 |